

Repenser la collecte sur Provence Alpes Agglomération

# MODALITÉS DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES ?



Les ordures ménagères doivent être déposées dans un sac **bien fermé** de **30 litres maximum!**



## Respecter ces consignes permet :

- ▶ d'assurer le bon fonctionnement du système d'**ouverture des trappes des colonnes** d'ordures ménagères,
- ▶ de maintenir la **propreté de la ville** en évitant des dépôts au pied des colonnes,
- ▶ d'assurer le **bon déroulement de la collecte**,
- ▶ de **limiter** également la pénibilité au travail des agents de collecte.



**LE DÉPÔT DE SAC MÊME AU PIED DES CONTENEURS  
VOUS EXPOSE À UNE AMENDE DE 35€ À 135€.**



## DES GESTES SIMPLES SUFFISENT !



### TRIEZ VOS DÉCHETS RECYCLABLES

Emballages, papiers, emballages en verre, cartons, ne les jetez plus dans les ordures ménagères ! Déposez-les en vrac et pas en sac !



### UTILISEZ DES SACS DE 30 LITRES MAXIMUM

pour vos ordures ménagères résiduelles afin d'assurer le bon fonctionnement du système d'ouverture des trappes des colonnes.

Plus d'infos : [www.provencealpesagglo.fr/consignes-de-tri/](http://www.provencealpesagglo.fr/consignes-de-tri/)



### COMPOSTEZ VOS DÉCHETS ALIMENTAIRES

- ▶ Si vous avez un jardin, l'agglomération vend des composteurs à tarif préférentiel de 20€.
- ▶ Pour ceux qui ne disposent pas de jardin, en zone rurale\*, retrouvez la localisation des plateformes de compostage partagé sur notre cartographie interactive en ligne.
- ▶ Pour ceux habitant en zone urbaine\*, une nouvelle collecte des déchets alimentaires sera mise en service courant 2025.

\* Plus d'infos : [www.provencealpesagglo.fr/compostage/](http://www.provencealpesagglo.fr/compostage/)



### RÉUTILISEZ VOS DÉCHETS VERTS DANS VOTRE JARDIN

(broyage, mulching, paillage...) quand c'est réalisable, ou déposez-les en déchèterie.



### QUE FAIRE DE VOS ENCOMBRANTS ?

- ▶ Contactez les ressourceries ou les associations sociales et solidaires pour donner une nouvelle vie à vos objets.  
Plus d'infos : [www.ressourcerie.fr/la-carte-de-nos-adherents/](http://www.ressourcerie.fr/la-carte-de-nos-adherents/)
- ▶ Déposez-les en déchèterie
- ▶ Si vous êtes dans l'impossibilité de vous déplacer, faites appel au service gratuit (sur réservation) de collecte des encombrants.  
Plus d'infos : [www.provencealpesagglo.fr/encombrants/](http://www.provencealpesagglo.fr/encombrants/)

Plus d'infos sur  
la nouvelle collecte  
des déchets sur :

[www.provencealpesagglo.fr](http://www.provencealpesagglo.fr)  
dans l'onglet :  
collecte

